

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

N° 2023/06.08

L'an deux mil vingt-trois et le huit juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 02/06/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. ASSOGBA Guillaume,

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. Alain TOINON).

Secrétaire élue : Mme DOLBAU Marie-Noëlle.

Objet de la délibération: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LA VILLE DE FEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers médicaux des enfants de la grande section au CM2 scolarisés sur notre commune sont gérés et suivis par le Centre-médico-scolaire de Feurs.

Les frais de fonctionnement de ce centre sont pris en charge par la ville de Feurs :

Mise à disposition des locaux, fournitures de bureau, entretien des locaux, consommations d'électricité, de gaz, d'eau, achat de matériel informatique...

La commune de Feurs sollicite les communes dépendant du Centre-médico-scolaire de Feurs pour participer à ces frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente le projet de conventionnement devant intervenir entre la ville de Feurs et la commune de Maringes relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire de Feurs. Pour information, le montant de la participation par élève sur l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 1.65€.

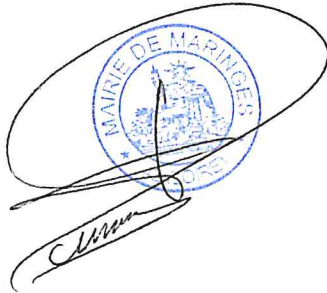
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la commune de Maringes aux frais de fonctionnement du Centre médico-scolaire de Feurs,

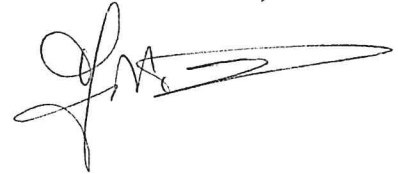
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Marignac is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE MARIGNAC" and "13090" around a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mme Marie-Noëlle DOLBAU,
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name of the secretary of the meeting, is written to the right of the stamp.